



Assemblée générale

Distr. générale
29 juillet 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 21 de l'ordre du jour provisoire*

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, soumis en vertu du paragraphe 33 de la résolution 69/226 de l'Assemblée générale, décrit les activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) depuis la publication du rapport précédent (A/69/298), dans le cadre de l'application des décisions de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et du renforcement d'ONU-Habitat, notamment le point sur les progrès accomplis dans la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III).

Dans le rapport figure un résumé des décisions de la vingt-quatrième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat qui portent sur les politiques. Il met en particulier en évidence la teneur d'une décision et de sept résolutions du Conseil d'administration, notamment celles qui concernent la réforme de la gouvernance d'ONU-Habitat et le programme de travail et le budget d'ONU-Habitat pour la période biennale 2014-2015. Il présente également certaines activités importantes du programme menées durant la période considérée.

* A/69/150.



Le rapport décrit également les progrès accomplis dans les activités préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), notamment les travaux du Comité préparatoire lors de ses première et deuxième sessions; les activités préparatoires aux niveau régional et national; la mobilisation des collectivités locales, d'autres partenaires du Programme pour l'habitat et du système des Nations Unies; les ressources financières et humaines; et l'information et la publicité.

Enfin, le rapport présente un certain nombre de conclusions et de recommandations liées aux questions de politique et à Habitat III.

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis conformément au paragraphe 33 de la résolution 69/226 de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), notamment le point sur les progrès accomplis dans les activités préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III).

II. Mesures prises par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa vingt-cinquième session

2. La vingt-cinquième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat s'est tenue à Nairobi, du 17 au 23 avril 2015, sur le thème spécial « La contribution d'ONU-Habitat au programme de développement pour l'après-2015 : promouvoir le développement urbain durable et les établissements humains », sous lequel figuraient deux sous-thèmes, à savoir, « Amélioration des liens entre les zones urbaines et les zones rurales sur tout le continuum des établissements humains afin de mettre le pouvoir transformateur de l'urbanisation au service du développement durable » et « Le rôle d'ONU-Habitat dans le programme de développement pour l'après-2015 ». Le Conseil a pris une décision de fond et adopté sept résolutions. Elles sont résumées ci-après, sauf la résolution 25/7, qui est résumée à la section III.

Décision 25/1 : Amendement à l'article 19 du règlement intérieur du Conseil d'administration

3. La décision 25/1 était fondée sur le rapport du groupe de travail établi au début de la vingt-cinquième session pour examiner l'amendement à l'article 19 du règlement intérieur du Conseil d'administration. Par cette décision, le Conseil d'administration a modifié l'article 19, afin de rendre le remplacement des présidents du Conseil d'administration et des membres du Bureau plus précis, plus facile et plus rapide.

Résolution 25/1 : Contribution du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au programme de développement pour l'après-2015 en vue de promouvoir le développement urbain durable et les établissements humains

4. Dans sa résolution 25/1, qui était fondée sur les résultats du dialogue sur le thème spécial de sa vingt-cinquième session, le Conseil d'administration a encouragé les États Membres notamment à : envisager le rôle crucial que l'urbanisation durable et les établissements humains peuvent jouer, dans leurs plans de développement nationaux et infranationaux, en tant que moteur essentiel du développement durable; promouvoir la réduction des disparités le long du continuum urbain-rural; et lancer ou renforcer, aux niveaux national ou infranational, des programmes et projets visant à développer les capacités des centres de services ruraux et des petites et moyennes agglomérations.

5. Le Conseil d'administration a également demandé au Directeur exécutif, entre autres mesures, de continuer à aider les États Membres à élaborer et mettre en œuvre leurs politiques urbaines pour gérer le continuum formé par les établissements humains; de promouvoir l'engagement politique en faveur du développement durable, tout en encourageant une croissance planifiée, productive et intégrée des villes; de promouvoir le rôle de l'urbanisation et des établissements humains durables en tant que moteur de transformation pour favoriser et instaurer un développement durable à l'appui du programme de développement pour l'après-2015; et de travailler en étroite collaboration avec d'autres organisations intergouvernementales et parties prenantes en vue de consolider les liens entre zones urbaines et zones rurales.

Résolution 25/2 : Renforcement de l'appropriation nationale et de la capacité opérationnelle

6. Dans sa résolution 25/2, le Conseil d'administration a invité le Directeur exécutif à : collaborer étroitement avec les États Membres et le Groupe des Nations Unies pour le développement afin que la résolution la plus récente sur l'examen quadriennal complet soit pleinement mise en œuvre; améliorer le système d'établissement des descriptifs de programme de pays, afin de renforcer l'appropriation nationale des activités d'ONU-Habitat menées dans les pays; encourager les autorités locales et autres parties prenantes à améliorer la mise en œuvre effective des programmes de pays; incorporer les travaux d'ONU-Habitat au Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et participer activement à l'initiative « Unité d'action des Nations Unies »; et poursuivre sa collaboration avec les mécanismes intergouvernementaux afin de susciter un changement de politique et de programme et de définir les priorités régionales et nationales dans l'optique d'une urbanisation et d'établissements humains durables.

Résolution 25/3 : Plan stratégique pour 2014-2019 et programme de travail et budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour l'exercice biennal 2016-2017-2017

7. Par sa résolution 25/3, le Conseil a approuvé le programme de travail et budget proposés pour 2016-2017. Le Conseil a en outre pris note des efforts déployés par le Directeur exécutif en vue de mobiliser des ressources pour le Programme et, entre autres, l'a prié d'accroître les efforts visant à élargir la base des donateurs au budget à des fins générales de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains; de renforcer la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats; et d'allouer les ressources en conséquence.

8. Le Conseil a également lancé un appel à tous les États Membres et aux parties prenantes leur demandant d'apporter un soutien financier à ONU-Habitat en augmentant les contributions volontaires; il a en outre exhorté les États Membres et les parties prenantes à être plus nombreux à accorder la priorité au versement de contributions au fonds à des fins générales de la Fondation en vue d'assurer un financement pluriannuel prévisible.

Résolution 25/4 : Mise en œuvre du plan stratégique pour 2014-2019

9. Dans sa résolution 25/4, le Conseil a prié le Directeur exécutif d'assurer l'élaboration de programmes et projets qui reflètent une approche intégrée de

l'urbanisation et des établissements humains durables, de promouvoir des liens constructifs entre zones rurales et zones urbaines et de poursuivre les travaux d'ONU-Habitat pour l'amélioration de la sécurité dans les villes.

10. Dans la première partie de la résolution, le Conseil s'est intéressé à l'orientation de fond et la portée des travaux d'ONU-Habitat et a prié le Directeur exécutif de prendre les mesures suivantes, entre de nombreuses autres, consistant à : intensifier ses efforts pour tenir compte des vues des autorités locales et faire en sorte que ces vues soient dûment incorporées dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et les travaux d'Habitat III; tenir compte de la santé et du bien-être dans l'élaboration des politiques de planification des villes et d'aménagement du territoire, ainsi que dans les activités opérationnelles d'ONU-Habitat; collaborer avec les États Membres et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, afin d'analyser les conséquences du VIH sur la vie urbaine et la prospérité des villes; s'attaquer aux problèmes posés par la présence dans les villes de personnes déplacées en situation de vulnérabilité; appuyer les initiatives visant à améliorer l'accès aux énergies durables et à intégrer l'efficacité énergétique et les systèmes d'énergies durables dans les politiques et réglementations du logement; et inciter les États Membres, et plus particulièrement les autorités locales, à tenir compte du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015–2030.

11. Le Conseil a également encouragé les États Membres à : envisager l'élaboration d'un cadre politique concret pour assurer la viabilité de l'urbanisation et des établissements humains; appuyer la promotion du développement de l'activité économique locale en vue d'améliorer l'accès au financement pour une urbanisation durable; envisager de mettre en œuvre la Stratégie mondiale du logement à l'horizon 2025; et apporter leur soutien au Fonds d'affectation spéciale pour les services urbains de base ainsi qu'à l'Initiative mondiale élargie de surveillance des ressources en eau.

12. Dans la deuxième partie de la résolution, qui porte sur les questions intersectorielles, le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif : de continuer d'intégrer les perspectives concernant la jeunesse et l'égalité des sexes dans les travaux normatifs et les programmes opérationnels d'ONU-Habitat; de veiller à ce que les questions intersectorielles demeurent une part importante des travaux préparatoires d'Habitat III; de veiller à ce que des ressources humaines et financières adéquates soient allouées pour continuer de prendre systématiquement en compte la jeunesse et les questions d'égalité des sexes; de mettre à profit les enseignements tirés des travaux opérationnels d'ONU-Habitat afin d'aider les villes à réduire leur empreinte environnementale et leurs émissions, atténuant ainsi leur impact sur la santé humaine et les changements climatiques; et d'intégrer les droits humains dans le contexte de l'avancement des objectifs et du mandat d'ONU-Habitat.

13. Dans la troisième partie de la résolution, le Conseil d'administration a mis l'accent sur le plaidoyer et les partenariats. Il a prié le Directeur exécutif : d'œuvrer à l'engagement de nouveaux partenaires, par le biais, notamment, de la Campagne urbaine mondiale; de promouvoir le dialogue régional sur les questions touchant l'urbanisation et les établissements humains durables dans toutes les régions; de renforcer et coordonner les partenariats entre l'ONU-Habitat, les organisations

humanitaires et les partenaires au développement, en vue d'améliorer la résilience et l'état de préparation des villes.

Résolution 25/5 : Appui du Programme des Nations Unies pour les établissements humains aux travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et rôle des comités nationaux de l'habitat dans sa préparation et sa mise en œuvre

14. Par sa résolution 25/5, le Conseil a encouragé les États Membres à : tenir compte, dans la préparation d'Habitat III et la mise en œuvre du document en résultant, du rôle moteur de l'urbanisation durable dans le développement durable, des liens entre milieux rural et urbain et des interdépendances entre les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable; créer des comités nationaux d'Habitat à large composition et les appuyer, faciliter la coordination entre les partenaires du Programme pour l'habitat et les grands groupes et autres parties prenantes en vue de contrôler la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, s'acquitter d'autres fonctions que pourrait recommander la conférence d'Habitat III et achever au plus tôt leurs rapports nationaux dans la perspective d'Habitat III.

15. Le Conseil a également invité le Directeur exécutif à : apporter une assistance technique pour favoriser le renforcement des capacités des comités nationaux de l'habitat; proposer, aux fins de l'élaboration du rapport mondial d'Habitat III, les contributions techniques au Nouveau Programme pour les villes, ainsi qu'aux fins des activités préparatoires dans leur ensemble ; promouvoir une participation et une contribution larges, véritables et accrues des grands groupes et d'autres parties prenantes à tous les stades des activités préparatoires d'Habitat III et dans la mise en œuvre de son document final.

Résolution 25/6 : Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale

16. Par sa résolution 25/6, le Conseil d'administration a approuvé les « lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale ». Le Conseil a également encouragé les États Membres à : tenir compte des principes en matière de planification urbaine et territoriale énoncés dans les lignes directrices pour l'élaboration, l'examen et la mise en œuvre de leurs politiques urbaines nationales et de leurs cadres de planification urbaine et territoriale; continuer de dialoguer avec les autorités locales et d'autres parties prenantes, en vue de promouvoir et d'affiner les principes qu'ils appliquent en matière de planification urbaine et territoriale ; et, en collaboration les partenaires, contribuer aux travaux futurs d'ONU-Habitat à tous les échelons administratifs en promouvant l'utilisation des lignes directrices.

17. Le Conseil a en outre prié le Directeur exécutif de nouer des partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies, des commissions régionales, des banques de développement, des États Membres, des autorités locales et leurs associations et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat, afin de favoriser l'adaptation des lignes directrices aux situations locales, nationales et régionales et leur utilisation, notamment en renforçant les capacités et en mettant au point des outils.

III. Résultats des activités d'examen de la gouvernance

18. En se fondant sur les travaux du Comité des Représentants permanents d'ONU-Habitat animés par les Représentants permanents du Nigeria et des États-Unis d'Amérique, le Conseil d'administration a adopté la résolution 25/7 intitulée « Réforme de la gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ».

19. Par sa résolution 25/7, le Conseil a décidé de renforcer le rôle du Conseil d'administration et du Comité des Représentants permanents en matière de supervision, en demandant au Comité d'établir un groupe de travail sur le programme et le budget, composé de trois représentants de chacun des groupes régionaux, en vue d'améliorer la supervision du Programme des Nations Unies pour les établissements humains durant la période intersessions. Le groupe de travail se réunira au moins deux fois par an et rendra compte au Comité lors de ses réunions ordinaires. Il rendra également compte tous les deux ans au Conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité. La résolution 25/7 présente en détail les fonctions du groupe de travail et les rapports que le secrétariat est tenu de présenter.

IV. Point de la situation financière

20. Pour l'exercice biennal 2014-2015, les recettes de base prévues au budget se chiffrent à 62,5 millions de dollars pour les recettes sans affectation particulière et à 283 millions de dollars pour les recettes préaffectées. Au 31 mai 2015, le montant des contributions annoncées et confirmées au titre des recettes sans affectation particulière était de 50 millions de dollars (soit 80 % du montant prévu au budget), alors que 240,2 millions de dollars (soit 85 % du montant prévu au budget) avaient été reçus au titre des recettes préaffectées.

21. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a continué d'appliquer une stratégie de mobilisation des ressources visant à accroître le nombre de donateurs, notamment dans les pays émergents, afin d'enrichir son portefeuille de projets financés au moyen de fonds préaffectés, notamment par le biais des plans d'action régionaux sur la mobilisation des ressources. ONU-Habitat faisait également partie du groupe de travail du traitement des risques à l'échelle des Nations Unies, mettant l'accent sur l'amélioration du revenu des contributions extrabudgétaires volontaires.

22. La simplification du recouvrement intégral des dépenses dans le but de répartir plus précisément les coûts entre les différents projets s'est poursuivie, conformément aux principes énoncés par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226, ce qui a permis d'allouer plus spécifiquement 2,8 millions de dollars aux projets financés par des fonds préaffectés en 2014, contre 1,8 million de dollars en 2013, et de diminuer ainsi la part des ressources de base dans le financement de ces projets. Les procédures de recouvrement des coûts sont maintenant simplifiées dans le cadre du système Umoja de planification des ressources à l'échelle de l'Organisation, afin que le recouvrement des coûts soit intégré dans le plan des coûts de chaque projet.

23. Suite à l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), les états financiers d'ONU-Habitat sont établis selon les

normes IPSAS depuis 2014. Un examen par le Comité des commissaires aux comptes externe du premier état financier établi selon les normes IPSAS est en cours. La conformité à l'échelle de l'Organisation est appuyée par le déploiement d'Umoja et une mise à jour des procédures opérationnelles permanentes, qui est en cours.

24. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a continué à maîtriser les dépenses incompressibles en prenant plusieurs mesures visant à réduire les frais de voyage, à limiter le recrutement à des postes d'importance cruciale, à mieux conformer les dépenses aux recettes prévues et à réaliser une répartition plus souple des effectifs. Tout comme en 2014, l'organisation a fait, au cours du premier trimestre de 2015, une offre de retraite anticipée aux fonctionnaires afin d'équilibrer les différentes catégories professionnelles et de ramener le nombre de postes permanents à un niveau plus conforme à ses ressources financières principales et à ses besoins stratégiques prioritaires.

25. Les mesures évoquées plus haut et les réformes de plus grande envergure récemment entreprises par ONU-Habitat ont permis à l'organisme de réduire le déficit des recettes de base de 5,2 millions de dollars en 2013 à 1,2 million de dollars en 2014. La poursuite de ces mesures devrait permettre de réduire davantage le déficit des recettes de base en 2015.

V. Urbanisation durable et programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015

26. Conformément au paragraphe 4 de la résolution 69/226 de l'Assemblée générale, ONU-Habitat a continué de communiquer des informations aux gouvernements, aux organismes des Nations Unies et aux autres parties prenantes sur le rôle de l'urbanisation dans le développement durable, en vue d'appuyer les échanges de vues sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable.

27. Depuis 2012, ONU-Habitat a participé aux travaux de l'Équipe spéciale du système des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015 et de son groupe de travail sur les indicateurs. Il a aussi pris part à l'équipe de soutien technique du système des Nations Unies pour le Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable. ONU-Habitat a également répondu activement aux demandes techniques de la Division de statistique à l'appui des négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015 et les travaux du Groupe d'experts interinstitutions sur les indicateurs des objectifs de développement durable.

28. Pendant toute la période considérée, ONU-Habitat a également travaillé directement avec les États Membres au niveau national pour expliquer l'importance de l'urbanisation durable dans le développement national dans l'esprit des débats sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable. En plus, il appuie les activités du groupe thématique sur les villes durables du Réseau des Nations Unies pour la recherche de solutions de développement durable, l'Équipe spéciale mondiale des collectivités locales et régionales pour le programme de développement pour l'après-2015 et Habitat III et

la Communitas Coalition for Sustainable Cities and Regions dans le nouveau programme de développement des Nations Unies.

29. En juillet 2014, après plus d'un an d'échanges de vues et de négociations, le Groupe de travail à composition non limitée a adopté une proposition pour les objectifs et cibles de développement durable. Il a recommandé 17 objectifs et 169 cibles. L'objectif de développement durable n° 11, à savoir, « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables », inclut sept cibles liées aux résultats et trois liées aux moyens de mise en œuvre.

30. ONU-Habitat participe activement aux travaux du Groupe d'experts interinstitutions sur les indicateurs des objectifs du développement durable. À cet égard, dans l'esprit de la révolution des données, ONU-Habitat propose d'utiliser les données géospatiales pour les indicateurs sur l'efficacité de l'utilisation des terres et l'accès à l'espace public.

31. Entre-temps, ONU-Habitat a fourni des conseils techniques concernant le document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue du 13 au 16 juillet 2015 à Addis-Abeba. Il a présenté un ensemble d'idées concrètes pour renforcer la version provisoire du document final, mettant l'accent sur la nécessité de solides systèmes de finances municipales et l'urbanisation en tant que source de développement endogène.

32. En ce qui concerne le dialogue sur le thème spécial de la vingt-cinquième session du Conseil d'administration, le Groupe consultatif sur les questions de genre et la Campagne urbaine mondiale comportaient un point de l'ordre du jour sur le rôle de l'urbanisation durable dans le programme de développement pour l'après-2015, dans leurs délibérations vers la période de la vingt-cinquième session du Conseil d'administration.

VI. Activités importantes relatives au programme

A. Prise en compte de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

33. Conformément au paragraphe 6 de la résolution 69/226 de l'Assemblée générale, au cours de la période considérée, ONU-Habitat a mené un certain nombre d'activités en matière de gestion du savoir, d'élaboration des outils, de renforcement des capacités et de plaidoyer. En ce qui concerne le savoir et les outils, la deuxième génération des « guides des questions d'égalité entre les sexes » a été achevée et distribuée par voie électronique en mai 2015. Elle donne des orientations sur l'identification des questions d'égalité des sexes dans le travail de tous les sept sous-programmes d'ONU-Habitat et suggère les moyens d'atténuer les inégalités.

34. ONU-Habitat a également élaboré en mai 2015 un « outil de repérage des activités contribuant à l'égalité des sexes », après six mois de consultations entre les parties prenantes. Cet outil est assorti d'un guide de l'utilisateur, qui donne des explications détaillées sur la manière de l'utiliser. L'outil a été utilisé à titre expérimental dans les branches d'ONU-Habitat et a été bien accueilli.

35. En ce qui concerne le renforcement des capacités, ONU-Habitat a élaboré, pour le personnel nouveau, un module d'orientation sur les questions d'égalité des sexes, parallèlement à des modules similaires pour les autres questions intersectorielles (c'est-à-dire, jeunesse, droits de l'homme et changement climatique), en vue de renforcer la prise en compte de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans toutes ses activités. Le module sera l'un des cours obligatoires pour tous les nouveaux employés.

36. Dans le domaine du plaidoyer, ONU-Habitat a organisé un certain nombre de manifestations internationales de haut niveau et y a pris part. En mars 2015, à la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, elle a organisé deux manifestations parallèles sur les thèmes, « Habitat III, Beijing+20 et la ville dont nous avons besoin » et « Espace public : possibilités et enjeux pour l'autonomisation des femmes et l'espace public ». Lors de la vingt-cinquième session du Conseil d'administration, tenue en avril 2015, a également été organisé un forum sur l'égalité des sexes sur le thème « Création des villes durables ».

B. Groupe de travail du Comité de haut niveau sur les programmes Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, chargé d'élaborer un nouveau programme des Nations Unies pour les villes

37. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a continué de présider le groupe de travail établi au début de juillet 2014 sur un nouveau programme des Nations Unies pour les villes du Comité de haut niveau sur les Programmes du Conseil des chefs de secrétariat (CCS) du système des Nations Unies pour la coordination. Le groupe de travail comprend 24 organisations de base du système des Nations Unies.

38. Le groupe de travail a élaboré un document de travail intitulé « Urbanization and sustainable development: A United Nations system's input to a New Urban Agenda » (Urbanisation et développement durable : contribution du système des Nations Unies à un nouveau programme pour les villes). Ce document a pour principaux objectifs de : a) permettre au système des Nations Unies d'apporter une contribution cohérente aux activités préparatoires d'Habitat III, notamment au document final de la Conférence, qui sera intitulé le « Nouveau Programme pour les villes »; b) veiller à la cohérence des politiques et à la coopération aux fins de la mise en œuvre des aspects du programme de développement et du document final d'Habitat III liés aux cités et établissements humains durables; c) définir un cadre dans lequel les organismes des Nations Unies puissent montrer leurs travaux sur les questions urbaines.

39. Ce document évoque les problèmes que posent les modes d'urbanisation modernes et les opportunités que l'urbanisation offre aux fins du développement durable.

40. Le groupe de travail a aussi proposé que le CCS publie une déclaration conjointe sur l'urbanisation et le développement durable lors d'Habitat III. Cette proposition a été acceptée par le Comité de haut niveau sur les Programmes à sa vingt-neuvième session tenue en avril 2015, et a également été approuvée par le

CCS en avril 2015. Le groupe de travail œuvre en outre à la formulation d'une proposition de partenariats thématiques pour le Nouveau Programme pour les villes.

C. Journée mondiale de l'habitat 2014

41. La Journée mondiale de l'habitat 2014 a été célébrée dans le monde entier le 6 octobre. Son thème, « Voix des taudis », visait à permettre aux personnes vivant dans des quartiers insalubres ou autres environnements urbains vulnérables de faire entendre leur voix. L'objectif de la Journée mondiale de l'habitat consiste à réfléchir sur l'état des établissements urbains et autres établissements humains et sur le droit fondamental à un logement adéquat.

42. À travers des histoires vécues, les participants de la Journée mondiale de l'habitat 2014 ont mis en évidence les conditions de vie dans les taudis et montré que les programmes de réfection des taudis peuvent améliorer les conditions d'existence des personnes qui y vivent. Le thème visait également à rappeler la promesse des objectifs du Millénaire pour le développement aux termes desquels les dirigeants du monde se sont engagés à améliorer les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants des quartiers insalubres à l'horizon 2020.

43. Un large éventail de manifestations, expositions et activités a été organisé dans plus de 25 pays dans le monde entier. Des célébrations ont eu lieu en Afrique (Bénin, Cap-Vert, Égypte, Éthiopie, Kenya, Malawi, Niger, Nigeria, Ouganda et République de Tanzanie), en Asie et dans le Pacifique (Cambodge, Inde, Indonésie, République islamique d'Iran, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Philippines et Vietnam), en Amérique du Sud (Colombie, Costa Rica et Mexique), en Espagne et aux États-Unis.

44. ONU-Habitat a également organisé une campagne d'information en vue d'enregistrer des messages des habitants des quartiers insalubres et de leurs communautés. Dans le cadre de ces manifestations, les administrations nationales et locales et les organisations de la société civile ont échangé les données d'expérience sur la réfection des taudis et le logement adéquat, contribuant ainsi au dialogue sur les politiques.

45. En 2014, la Journée mondiale de l'Habitat a été conçue pour la première fois en tant que le début d'un mois entier (sur le thème « Octobre urbain ») de manifestations sur les questions d'établissements urbains et humains à travers le monde, et a été prévue pour se terminer avec la Journée mondiale des villes, le 31 octobre.

D. Journée mondiale des villes 2014

46. Par sa résolution 68/239, l'Assemblée générale a proclamé le 31 octobre Journée mondiale des villes, à partir de 2014. Elle a invité les États Membres, le système des Nations Unies, en particulier ONU-Habitat, les organisations internationales concernées, la société civile et d'autres parties intéressées à observer la Journée mondiale et à la faire connaître au public. La Journée mondiale des villes devrait promouvoir l'intérêt de la communauté internationale à l'égard de l'urbanisation mondiale, renforcer la coopération entre les pays dans le cadre des

possibilités et des enjeux de l'urbanisation et contribuer au développement urbain durable dans le monde entier.

47. Le thème général de la Journée mondiale des villes est « Des villes meilleures pour vivre mieux », mais le thème spécial pour la célébration inaugurale de 2014 était « Transformations urbaines majeures ». Ce thème devait mettre l'accent sur l'importance de la redéfinition du paradigme urbain pour les générations futures et donner aux populations les moyens nécessaires pour apporter des solutions novatrices pour un avenir urbain meilleur. Il devait s'intéresser plus particulièrement aux innovations et aux nouvelles idées.

48. La première célébration mondiale a été organisée au Parc d'expositions de Shanghai par l'administration du Conseil municipal populaire de Shanghai, en collaboration avec le ministère chinois du Logement et du Développement urbain-rural et ONU-Habitat, avec des participants de 35 pays. Six conférences parallèles sur la diplomatie publique, l'urbanisation de type nouveau, le développement de l'infrastructure, la planification stratégique, la transformation urbaine et la santé urbaine ont été tenues et les principaux messages qui ont été mis en évidence comprenaient le pouvoir des villes de réduire les émissions de gaz à effet de serre, le renforcement de la résilience, l'offre de services de base et la conception de rues sûres et d'autres espaces publics à partager par tous. Ces manifestations ont aussi mis l'accent sur le pouvoir de la transformation urbaine et son importance dans le programme de développement pour l'après-2015, en vue de garantir une approche durable et centrée sur l'être humain en matière de développement.

E. Campagne urbaine mondiale

49. En 2014, plus de 155 partenaires et membres de la Campagne urbaine mondiale ont continué de s'engager dans un processus de recherche d'un consensus sur Habitat III, grâce à un dialogue mondial fondé sur « La ville dont nous avons besoin », un manifeste mondial conçu en 2013 et lancé à New York en mars 2014. Du 15 au 18 octobre 2014, les partenaires de la Campagne se sont réunis à Caserta (Italie) en un « campus de penseurs urbains » pour renforcer davantage le dialogue mondial faisant intervenir les groupes non gouvernementaux à la préparation d'Habitat III. Ils ont déterminé les principales questions à traiter et décidé des principes de base de « La ville dont nous avons besoin ».

50. Mettant à profit la réussite du premier campus des penseurs urbains, les partenaires de la Campagne urbaine mondiale se sont engagés à accueillir 28 campus avant février 2016 en vue de poursuivre le dialogue et d'élaborer « La ville dont nous avons besoin », au titre d'Habitat III. De même, ils ont mis en place un mécanisme délibérant pour les partenaires non gouvernementaux, intitulé « assemblée générale des partenaires », avec une constitution qu'ils ont approuvée le 13 avril, un jour avant la deuxième session du Comité préparatoire d'Habitat III. Ils ont aussi convenu d'une feuille de route dans le cadre de laquelle 14 groupes constitutifs vont se rencontrer et délibérer sur « La ville dont nous avons besoin », afin de contribuer conjointement au processus d'Habitat III.

VII. Première session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable

51. Conformément à la résolution 67/216 du 21 décembre 2012 de l'Assemblée générale, le Comité préparatoire pour Habitat III a tenu sa première session les 17 et 18 septembre 2014 au Siège des Nations Unies à New York, consistant en séances plénières et deux réunions de groupe de travail. La première session a été ouverte par le Secrétaire général de la Conférence, Joan Clos, en tant que Président temporaire, le 17 septembre 2014 et deux coprésidents ont ensuite été élus.

52. À la suite des allocutions d'ouverture par les coprésidents du Comité et le Secrétaire général de la Conférence et un discours du Secrétaire général des Nations Unies, l'ordre du jour et le programme de travail ont été adoptés. L'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et la détermination des nouveaux enjeux du développement urbain durable ont été examinés et présentés.

53. Le Comité préparatoire a convenu que le règlement intérieur des commissions fonctionnelles du Conseil économique et social et les dispositions supplémentaires établies par le Conseil pour la Commission du développement durable s'appliquaient aux réunions du Comité préparatoire. Au total, 29 allocutions ont été prononcées par les États membres, les parties prenantes et les représentants du système des Nations Unies.

54. Le Comité préparatoire a adopté des décisions sur les résultats de l'examen par le groupe de travail des questions opérationnelles et administratives. Concernant les dispositions relatives aux sessions futures du Comité préparatoire, il a été recommandé que sa deuxième session se tienne du 14 au 16 avril 2015 pour examiner plus avant le projet du règlement intérieur provisoire d'Habitat III; les dispositions relatives à l'accréditation et la participation des principaux groupes et autres parties intéressées aux activités préparatoires et à Habitat III; et une liste consolidée des organisations non gouvernementales (ONG) et des principaux groupes recommandés aux fins d'accréditation spéciale à Habitat III.

55. Pendant et avant la première session, ont eu lieu un ensemble de consultations à participation non limitée, de manifestations parallèles et de manifestations auxiliaires. Au total, 10 réunions de consultation à participation non limitée pour les organisations et les principaux groupes, notamment les autorités locales et autres parties prenantes, ont été organisées du 10 au 15 septembre 2014, avant les sessions intergouvernementales. En outre, six manifestations parallèles et 12 manifestations auxiliaires ont été tenues du 12 au 16 septembre 2014. Plus de 400 parties intéressées ont pris part à la première session du Comité préparatoire d'Habitat III.

VIII. Deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable

56. Conformément aux résolutions 67/216 du 21 décembre 2012 et 69/226 du 19 décembre 2014 de l'Assemblée générale, le Comité préparatoire d'Habitat III a tenu sa deuxième session du 14 au 16 avril 2015 au Bureau des Nations Unies à Nairobi. À la deuxième session du Comité préparatoire ont pris part des représentants de 97 États Membres des Nations Unies, des membres des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des représentants des organisations intergouvernementales du système des Nations Unies, des ONG et d'autres grands groupes. Au total, plus de 800 participants se sont réunis à Nairobi pour la deuxième session du Comité préparatoire.

57. Le Comité a tenu six séances plénières et quatre séances de son groupe de travail. Les allocutions d'ouverture ont été prononcées par les coprésidents du Comité préparatoire, le Secrétaire général d'Habitat III et le ministre du Patrimoine foncier, du Logement et du Développement urbain du Kenya.

58. Le vice-président et les membres du bureau du Comité préparatoire ont été élus pour la deuxième session, puis ont suivi des discussions au cours de quatre groupes de travail sur les questions opérationnelles et administratives, comme le règlement intérieur provisoire de la Conférence; les préparatifs de la Conférence; les dispositions pour l'accréditation et la participation des principaux groupes et autres parties concernées au processus de préparation et à Habitat III; et les dispositions pour la troisième session du Comité préparatoire.

59. Le Comité préparatoire a approuvé 33 ONG et autres grands groupes recommandés par le secrétariat aux fins d'accréditation spéciale au processus préparatoire et à Habitat III. Le Comité préparatoire a adopté un projet de décision soumis par l'Équateur et l'Indonésie sur les dates et le lieu de sa troisième session et les dates de la Conférence.

60. Deux manifestations de haut niveau ont eu lieu parallèlement à la deuxième session du Comité préparatoire. L'assemblée générale des partenaires, une plateforme de délibération à base élargie pour les partenaires non gouvernementaux, a été organisée le 13 avril 2015 en vue d'élaborer un consensus pour un document final conjoint et délibérer sur la constitution, la feuille de route et la première déclaration conjointe pour Habitat III.

61. Au total, 36 manifestations parallèles ont eu lieu les 14, 15 et 16 avril 2015 en vue de servir de forum aux gouvernements, organisations de la société civile, secteur privé, représentants des communautés, organisations internationales et nationales, milieux universitaires, institutions financières internationales et régionales et autres entités des Nations Unies pour débattre, exposer ou présenter leurs vues sur le développement urbain durable, ainsi que des projets précis. En outre, 22 exposants ont été invités à présenter leurs projets, innovations et solutions pour le développement urbain durable.

62. Le Comité préparatoire a invité l'Assemblée générale à discuter, à sa soixante-dixième session, de la manière la plus indiquée, y compris la possibilité de convoquer une session extraordinaire du Comité préparatoire, de faire progresser les

négociations sur les questions pendantes concernant les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III).

IX. Activités préparatoires aux niveau mondial, régional et national

A. Processus national

63. Tous les États Membres ont été invités à établir des rapports nationaux au titre de leurs contributions au processus d'Habitat III. Ces rapports représentent la première mesure vers un document final axé sur des données factuelles de la Conférence. Ils peuvent être des rapports pertinents sur le suivi de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat, ou sur l'identification des questions émergentes pour l'élaboration du Nouveau Programme pour les villes.

64. Dans sa résolution 69/226, l'Assemblée générale a demandé aux États Membres de veiller à ce que les collectivités locales et toutes les autres parties prenantes, y compris celles des comités nationaux de l'habitat, le cas échéant, participent effectivement aux activités préparatoires et à la Conférence elle-même, conformément aux dispositions du paragraphe 10 de la résolution 68/239 et, entre autres, en vue d'accélérer l'élaboration des rapports nationaux d'Habitat III.

65. À ce jour, plus de 100 pays ont entamé la préparation de leurs rapports nationaux, ou les ont déjà présentés. Le Secrétaire général de la Conférence a offert aux pays les moins avancés un appui précis pour leur permettre de finaliser leurs rapports nationaux.

66. Dans le cadre du renforcement des mécanismes de participation efficace et inclusive de toutes les parties prenantes, les forums urbains nationaux ont été reconnus comme étant l'une des activités d'engagement au niveau national et des plateformes permettant aux instances multipartites de mobiliser l'appui national et de contribuer au Nouveau Programme pour les villes dans le cadre de la préparation d'Habitat III. Depuis la première session du Comité préparatoire, 12 forums urbains nationaux ont été organisés ou leur organisation a été prévue au plan mondial, en vue de la création d'un espace de discussion et de dialogue liés aux contributions au Nouveau Programme pour les villes au niveau national. Des directives pour la préparation des forums urbains nationaux dans le cadre du processus de préparation d'Habitat III ont été élaborées.

67. La plupart des forums urbains nationaux sont accompagnés de campagnes urbaines nationales mises en place pour sensibiliser les parties prenantes et les citoyens à l'urbanisation durable.

B. Processus régional

68. Pour alimenter notablement les discussions et les délibérations intergouvernementales, élargir la participation et intégrer toutes les connaissances et vues pertinentes sur Habitat III, il est nécessaire de compléter le processus non seulement au niveau national mais aussi au niveau régional. Le processus régional

consiste à élaborer les rapports régionaux pour Habitat III et à tenir des réunions régionales.

69. Le secrétariat d'Habitat III œuvre en coordination avec les cinq commissions économiques et sociales régionales et les bureaux régionaux d'ONU-Habitat à l'établissement de cinq rapports régionaux pour Habitat III, qui tireront parti des rapports nationaux reçus des États Membres des Nations Unies.

70. L'appel à expression d'intérêt pour accueillir une réunion thématique et régionale d'Habitat III a été publié en janvier 2015 et il y aura quatre réunions régionales officielles de haut niveau, qui doivent se tenir en Indonésie, au Mexique, au Nigeria en République tchèque, couvrant ainsi toutes les régions. Les réunions régionales devraient avoir un large éventail de participants en vue de discuter des priorités du Nouveau Programme pour les villes et d'émettre des recommandations sous la forme d'une déclaration finale par les participants. Les déclarations finales des réunions régionales seront considérées comme des contributions officielles au processus d'Habitat III et seront publiées sur la page web d'Habitat III.

71. Les préparatifs régionaux bénéficient des conférences ministérielles régionales sur le logement et le développement urbain et d'autres réunions de groupes d'experts pertinentes, comme la réunion du groupe de haut niveau sur l'urbanisation et la transformation structurelle en Afrique, tenue en mars 2015; la cinquième Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et le développement urbain, tenue à Séoul du 3 au 5 novembre 2014, sur le thème « Equal opportunity for sustainable development » (Égalité des chances pour le développement durable); la vingt-troisième assemblée générale des ministres et des hauts responsables chargés du secteur du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et aux Caraïbes, tenue à Mexico en août 2014; et la soixante-quinzième session du Comité du logement et de l'aménagement du territoire de la Commission économique pour l'Europe, tenue à Genève en octobre 2014.

C. Processus mondial

72. Au niveau mondial, un rapport sera établi sur la base des rapports nationaux et régionaux. Il inclura toutes les connaissances, ressources et données disponibles en tant que contributions et appui aux activités préparatoires de la Conférence.

73. Des contributions de fond émaneront également des réunions thématiques, qui seront accueillies par des villes à travers le monde et feront partie du processus officiel. À la suite de l'appel à propositions lancé en janvier et février 2015, des villes comme Montréal (Canada), Mexico, Cuenca (Équateur), Barcelone (Espagne), Tel-Aviv (Israël), Abu Dhabi et Johannesburg (Afrique du Sud) organiseront des réunions thématiques au titre du processus préparatoire pour Habitat III.

74. Les activités préparatoires d'Habitat III mobiliseront également les compétences multidisciplinaires sur le développement urbain durable par la création de 10 groupes des politiques. Deux cents experts seront choisis parmi les candidatures reçues par les États Membres et les parties prenantes, le choix devant respecter l'équilibre géographique et la parité des sexes. Les groupes des politiques seront créés pour :

a) Réunir les compétences de haut niveau pour examiner la recherche et l'analyse de pointe;

- b) Identifier les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience;
- c) Élaborer des recommandations indépendantes sur des problèmes particuliers liés au développement urbain durable.

75. Les principales fonctions des groupes des politiques consisteront à :

- a) Identifier les enjeux, notamment les obstacles structurels et de politique pour le Nouveau Programme pour les villes, dans le cadre des problèmes examinés par chaque groupe des politiques ;
- b) Identifier les priorités en matière de politiques et les questions fondamentales pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes dans le cadre des questions examinées par chaque groupe des politiques;
- c) Élaborer des recommandations axées sur l'action pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

76. Les groupes des politiques d'Habitat III seront composés chacun de 20 experts, qui seront des personnes appartenant à divers domaines, notamment les milieux universitaires, les gouvernements, la société civile et d'autres organismes régionaux et internationaux.

77. Lors de sa deuxième session, le Comité préparatoire a décidé, dans sa résolution 1/2015, d'inviter les États participants à appuyer les travaux des groupes stratégiques, notamment en désignant des experts techniques possédant les qualifications requises pour en faire partie, en vue de faciliter l'élaboration de recommandations de politique générale qui pourraient contribuer, parallèlement aux contributions issues de vastes consultations régionales et thématiques entre toutes les parties prenantes, aux travaux devant être entrepris par le Bureau du Comité préparatoire, aux fins de l'élaboration du projet de document final de la Conférence.

78. Il a été demandé au Secrétaire général de la Conférence, agissant en étroite consultation avec le Bureau du Comité préparatoire, de choisir des experts techniques, en veillant à maintenir un équilibre entre les experts désignés par les gouvernements et les autres experts, pour composer chaque groupe des politiques, et de respecter les principes d'une représentation géographique équitable et d'une représentation équilibrée des sexes.

79. Les groupes des politiques présenteront leurs résultats définitifs au plus tard en décembre 2015 et les États participants et toutes les parties accréditées seront invités à envoyer leurs observations écrites, qui seront publiées sur le site web de la Conférence.

X. Mobilisation des collectivités locales, d'autres parties intéressées et du système des Nations Unies

80. Conformément à la résolution 67/216 de l'Assemblée générale, Habitat III et son Comité préparatoire sont ouverts à tous les États Membres des Nations Unies et ils les ont invités à faciliter les processus de participation et une large participation des parties prenantes, notamment les collectivités locales, en particulier lors de l'élaboration, de la révision et de la mise en œuvre des politiques urbaines nationales, le cas échéant, en tant que moyen de préparation d'Habitat III. Le

Bureau du Comité préparatoire a été mis en place. Représentatif de tous les États Membres des Nations Unies, il est chargé de coordonner les activités préparatoires d'Habitat III et il est composé des représentants de 10 États Membres, couvrant toutes les grandes régions.

81. L'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 69/226, que tous les grands groupes et les ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, ainsi que ceux qui sont accrédités à Habitat II et au sommet qui se tiendra en septembre 2015 en vue de l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, devraient s'inscrire pour participer à la Conférence. Elle a aussi décidé que les ONG non dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social dont les activités correspondaient au thème de la Conférence et qui souhaitaient y assister et y contribuer pouvaient participer en qualité d'observateurs à la Conférence ainsi qu'aux réunions préparatoires, conformément aux dispositions énoncées à la septième partie de la résolution 1996/31 du Conseil, en date du 25 juillet 1996, et sous réserve de l'approbation du Comité préparatoire réuni en séance plénière qui, tout en respectant pleinement les dispositions prévues par l'article 57 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil, devrait se prononcer à ce sujet par consensus.

82. Les première et deuxième sessions du Comité préparatoire ont bénéficié d'un niveau très élevé de participation de toutes les parties prenantes et des partenaires, notamment les autorités locales, qui ont apporté des contributions efficaces au processus d'Habitat III et y ont pris part. Compte tenu du fait qu'Habitat III offre une occasion unique de discuter des nouveaux enjeux et des pistes d'avenir pour les villes, les agglomérations et les villages à tous les niveaux, l'accent a été mis sur l'importance d'une large participation au processus, en vue de promouvoir l'urbanisation durable et les établissements humains et leur mise en œuvre.

83. L'assemblée générale des partenaires d'Habitat III a convoqué sa réunion inaugurale le 13 avril 2015 à Nairobi et approuvé une déclaration qui doit être reconnue comme un mécanisme important pour l'engagement des parties prenantes dans les activités préparatoires de la Conférence et en particulier le Nouveau Programme pour les villes. La Présidente de l'assemblée générale des partenaires, Eugenie L. Birch, et la Vice-présidente, Shipra Narang Suri, ont été élues en tant que première mesure pour le forum multipartite.

84. L'Équipe spéciale mondiale des collectivités locales et régionales pour le programme de développement pour l'après-2015 en vue d'Habitat III a représenté les voix des organisations des collectivités locales et régionales à la deuxième session du Comité préparatoire. Plus de 70 délégués des collectivités locales et régionales du monde entier, notamment les maires d'Istanbul (Turquie), de Quito, de Berlin, de Victoria, d'Almere (Pays-Bas), de Morogoro (République-Unie de Tanzanie) et d'Emalahleni (Afrique du Sud), sont venus à Nairobi pour participer à un certain nombre de différentes sessions et manifestations parallèles. L'information sur les préparatifs de la deuxième Assemblée mondiale des autorités locales et régionales, qui doit se tenir à Quito, avant Habitat III, a été partagée avec le Bureau du Comité préparatoire par l'Équipe mondiale spéciale au cours de la deuxième session du Comité préparatoire.

85. Dans le cadre de la collaboration interinstitutions à la préparation d'Habitat III, une équipe spéciale des Nations Unies a été établie en vue de mobiliser le système des Nations Unies dans son ensemble pour l'exécution des

activités préparatoires de la conférence. L'équipe est composée des représentants de 25 institutions et programmes des Nations Unies. L'élaboration des documents de réflexion a été l'une des activités interinstitutions les plus réussies pour Habitat III. Le secrétariat d'Habitat III a collaboré avec l'équipe spéciale à l'élaboration d'une série de 22 documents de réflexion. Ces documents sont des bilans des résultats, qui soulignent et abordent les principaux problèmes urbains et les conclusions générales, en mettant en évidence les besoins de recherche sur le logement et le développement urbain durable. Tous les 22 documents ont été finalisés lors de l'atelier tenu à New York du 26 au 29 mai 2015, et ils ont été publiés sur le site web de la conférence (www.habitat3.org). Les États Membres et les parties prenantes ont été invités à envoyer leurs observations écrites sur les documents de réflexion.

XI. Plaidoyer et communications

86. Les activités efficaces et efficientes de plaidoyer, de sensibilisation et de communication concernant la préparation d'Habitat III aux niveaux national, régional et mondial ont été menées à bien grâce aux médias sociaux, au site web de la conférence et aux bulletins d'information périodiques, entre autres moyens. Grâce au site web, l'information, les produits du savoir et les documents officiels et non officiels ont été activement diffusés et un bulletin d'information sur Habitat III a été publié tous les mois depuis mars 2015.

87. Afin de rationaliser l'information et l'échange du savoir, le secrétariat d'Habitat III lance une nouvelle plateforme en ligne « Dialogues urbains » à partir de juillet 2015, qui offre à tous ceux qui sont intéressés un espace où ils peuvent rester informés sur les activités préparatoires du Nouveau Programme pour les villes et y participer, de manière transparente. Il en résulte une instance plus inclusive, diverse et consultative réunissant tous les États Membres, partenaires et principales parties prenantes pour partager et échanger les connaissances, l'information et les discussions.

88. En outre, les activités préparatoires d'Habitat III devraient encourager les contributions d'une variété de perspectives et de groupes pour garantir une discussion inclusive et focalisée sur le développement urbain durable. Le rôle des médias et des professionnels de la communication est indispensable pour élever le niveau de conscience d'un plus grand public. Ces professionnels ont la possibilité de diffuser le savoir et de partager la réflexion sur les questions urbaines. Habitat III a favorisé l'académie du journalisme urbain, une initiative pionnière visant à former des journalistes et des professionnels des médias qui s'intéressent ou participent déjà au développement urbain, compte tenu des problèmes sociaux et économiques qui se posent aux villes au vingt et unième siècle. À ce jour, l'académie du journalisme urbain a été organisée à Barcelone (Espagne), à Montréal (Canada), à Nairobi et à Bruxelles.

89. Des réunions d'information mensuelles informelles à New York à l'intention de tous les États Membres sont tenues depuis mai 2015, en vue de créer un moyen technique efficace d'information au cours des activités préparatoires d'Habitat III.

XII. Prochaines étapes de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable

90. Dans sa résolution 66/207 et conformément au cycle vicennal (1976, 1996 et 2016), l'Assemblée générale a décidé de convoquer une troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III). La Conférence aura lieu à Quito, du 17 au 20 octobre 2016 et la troisième session du Comité préparatoire aura lieu à Jakarta du 25 au 27 juillet 2016. Afin de faciliter les opérations et la mise en œuvre de la conférence, le secrétariat d'Habitat III a mis en place un groupe d'appui aux opérations basé à Quito.

91. Les premières évaluations ont eu lieu, des partenariats ont été noués avec le Gouvernement de l'Équateur et la municipalité de Quito, et une étude de faisabilité a été réalisée. Les membres du secrétariat et le Secrétaire général de la Conférence ont effectué plusieurs missions pour des négociations de haut niveau sur l'accord avec le pays hôte. Les négociations avec l'Indonésie pour la troisième session du Comité préparatoire progressent également de manière positive.

92. Le secrétariat a créé une équipe spéciale interdépartementale des Nations Unies pour assurer une coordination appropriée entre toutes les équipes des opérations des Nations Unies qui seront associées à la conférence.

XIII. Ressources financières

93. Le fonds d'affectation spéciale pour Habitat III a été mis en place et le secrétariat a réussi à mobiliser plus de 2,8 millions de dollars de contributions financières extrabudgétaires auprès de certains États Membres, à savoir, Allemagne, Espagne, France et Indonésie, et auprès du système des Nations Unies avec l'appui des institutions comme le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Le secrétariat poursuit ses efforts visant à mobiliser des ressources financières et il encourage les États Membres et d'autres organisations à effectuer des contributions volontaires à Habitat III.

94. Le secrétariat a également adopté une approche novatrice en matière de mobilisation de fonds par le biais des contributions des pays hôtes qui ont manifesté un intérêt pour l'organisation des réunions régionales et thématiques. Ces pays contribueront entre 500 000 dollars et 1 million de dollars au Fonds d'affectation spéciale d'Habitat III pour assurer la participation des représentants des pays les moins avancés aux activités préparatoires et l'organisation efficace et efficiente de ces réunions. À ce jour, Tel-Aviv (Israël), Montréal (Canada), Cuenca (Équateur), Barcelone (Espagne), Johannesburg (Afrique du Sud), Abuja, Mexico, Abu Dhabi et Prague ont été approuvés en tant que lieux officiels des réunions thématiques et régionales. Il y aura d'autres activités de mobilisation des ressources par le biais de la création des groupes des politiques d'Habitat III. Le secrétariat a encouragé les États Membres et les parties prenantes non seulement à proposer des experts techniques qualifiés, mais aussi à co-diriger des organisations pour composer les groupes des politiques avec une contribution de 250 000 dollars.

XIV Conclusions et recommandations

95. En ce qui concerne les activités liées à l'urbanisation et aux établissements humains présentées plus haut, les États Membres sont invités à :

a) Accorder l'attention nécessaire à l'urbanisation durable et aux établissements humains dans le cadre de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et aux objectifs de développement durable, aux niveaux national et infranational ;

b) Lancer ou améliorer, aux niveaux national ou infranational, des programmes et des projets pour renforcer la capacité des centres de services ruraux et des agglomérations petites et intermédiaires à améliorer l'accès des habitants des zones urbaines et péri-urbaines aux services urbains de base durables et aux services sociaux et économiques ;

c) Prendre en compte les principes présentés dans les lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale approuvées par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat à sa vingt-cinquième session, lors de l'élaboration, de l'examen et de la mise en œuvre de leurs propres politiques urbaines et cadres de planification urbaine et territoriale nationaux;

d) Fournir une aide financière à ONU-Habitat par des contributions volontaires accrues et accorder la priorité au versement de contributions au fonds à des fins générales de la Fondation pour l'habitat et les établissements humains, en vue d'assurer un financement pluriannuel prévisible.

96. En ce qui concerne la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), tout au long des activités préparatoires menées à ce jour, le secrétariat d'Habitat III est parvenu à renforcer la présence et la participation des États Membres et des principales parties prenantes à la deuxième session du Comité préparatoire, à finaliser ses documents de réflexion en collaboration avec le système des Nations Unies et à participer activement, aux niveaux national et régional, à des manifestations comme les forums urbains nationaux. À cet égard, il a mis l'accent sur les efforts déployés dans le cadre des préparatifs et de la collaboration aux niveaux national et régional et avec le système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales.

97. Le secrétariat a veillé à ce que des partenariats soient établis et que l'information soit partagée de manière régulière avec les représentants des États Membres et le Bureau du Comité préparatoire. Il a également veillé à une coordination efficace avec les parties prenantes et le système des Nations Unies, afin d'optimiser les possibilités de collaboration interinstitutions dans les domaines du savoir, de l'engagement et des politiques.

98. Le secrétariat continue de jouer son rôle de coordination en mobilisant et en rapprochant tous les États Membres en vue de l'élaboration du Nouveau Programme pour les villes et de sa mise en œuvre réussie.

99. Grâce à la mise en place des groupes des politiques et l'organisation des réunions régionales et thématiques de haut niveau, Habitat III progressera vers les engagements et les mesures au niveau des politiques. Les groupes des politiques mobiliseront des expertises de haut niveau pour examiner la

recherche et l'analyse de pointe, identifier les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience et élaborer des recommandations indépendantes sur les politiques concernant des questions particulières en matière de développement urbain durable. Dans une optique internationale, les réunions thématiques seront organisées sur la base des questions précises et pertinentes pour formuler des recommandations thématiques sur les problèmes urbains les plus importants à aborder dans le domaine du logement et du développement urbain durable.

100. Compte tenu des questions examinées plus haut, les États membres sont invités à :

a) Accélérer l'élaboration des rapports nationaux, notamment par les autorités locales, le secteur privé et les ONG, dans le cadre des activités préparatoires d'Habitat III et l'organisation des forums urbains nationaux et des campagnes urbaines nationales ;

b) Contribuer aux réunions thématiques et régionales qui seront organisées de septembre 2015 à avril 2016 ;

c) Fournir des observations écrites sur les documents de réflexion et d'orientation, à titre de leur contribution à l'avant-projet de document, qui doit être prêt six mois au plus tard avant la Conférence;

d) Continuer d'appuyer les activités préparatoires d'Habitat III aux niveaux national, régional et mondial, par le biais de contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale d'Habitat III et au financement de la participation des représentants des pays en développement à la prochaine session du Comité préparatoire et à la Conférence elle-même, conformément aux dispositions du paragraphe 13 c) de la résolution 67/216, et inviter des contributions volontaires pour appuyer la participation des partenaires du Programme pour l'habitat et d'autres parties concernées aux sessions du Comité préparatoire.
